Agé de plus de 89 ans, il vivait seul avec une vieille servante. Des récits étranges circulaient dans le pays. On parlait d'une chambre pleine d'or et d'argent, — la chambre à l'or. Le vieillard, disait-on, s'y rendait chaque jour, conduit par sa vieille servante. Là, il maniait ses écus et ses louis ; il plongeait ses mains dans l'or jusqu'au coude. C'était sa seule jouissance.

Une nuit, il est réveillé en sursaut. Une bande d'hommes masqués pénètre dans la maitairie isolée. La vieille servante est attachée, enfermée. On va droit au lit de l'aveugle, on saisit sous son oreiller la clef de la chambre à l'or. Le pillage commence. Cependant la vieille femme a réussi à se détacher; elle s'arme d'une bèche, elle brise une cloison et appelle des ouvriers qui travaillaient à la métairie. Les voleurs se sauvent sans pouvoir emporter autre chose qu'une cinquantaine de mille francs.

Le lendemain, la voix publique désignait quatre habitants de Nailloux. Les indices parurent suffisants pour motiver une arrestation.

Les malheureux protestent de leur innocence. L'instruction s'ouvre. Les interrogatoires se succèdent ; quelques circonstances semblent s'élever contre eux.

Il y avait deux mois que cela durait.

Un habitant d'une commune voisine était enfermé dans une maison d'arrêt. Il subissait un emprisonnement de quelques mois pour un délit de peu d'importance.

Quelques jours avant l'expiration de sa peine, cet homme déclare au directeur de la maison d'arrêt qu'il a des révélations à faire. On le conduit au cabinet du juge d'instruction.

— Monsieur, dit-il, depuis quatre mois j'éprouve un supplice intolérable : deux hommes sont enfermés avec moi, accusés d'un crime dont ils sont innocents ; j'entends leurs plaintes, je vois leurs larmes. Je ne puis résister à cette épreuve ; je viens vous révéler la vérité. Les coupables je les connais,—j'ai fait partie de la bande qui a dépouillé la métairie de Nailloux.

Là-dessus, il donne les détails les plus précis, il nomme les complices, il fournit les preuves.

Le jury de la Haute-Garonne vit comparaître devant lui douze ou quinze accusés, hommes et femmes. Presque tous furent condamnés aux travaux forcés.

Quant au révélateur, la justice lui tint compte de son repentir et de ses aveux spontanés. Il en fut quitte pour cinq ans de prison.

Le magistrat qui avait ordonné l'arrestation de ces quatre innocents était un homme de cœur. Son erreur, une erreur que tout autre eût commise à sa place, lui inspira un profond chagrin. On nous affirme qu'il a donné sa démission et qu'il a échangé sa toge contre une robe de moine.

— On lit dans le *Nord* : « Un accident que la rumeur publique a fort exagéré est arrivé avant-hier soir à peu de distance de la station du Jardin Botanique, sur le chemin de fer du Nord.

» Le convoi parti d'Anvers à sept heures trois quarts du soir était sur le point d'entrer dans la gare du Nord quant le machiniste s'aperçut que la voie était occupée par une locomotive en train de manœuvrer. Il mit immédiatement en œuvre tous les moyens possibles pour ralentir la marche du convoi ; néanmoins un choc se produisit, et quatre voitures — les quatre premières — furent renversées.

« Cependant le signal d'arrivée du convoi d'Anvers avait été donné ; on pouvait croire à la station que la voie était libre : —et le convoi de huit heures trois quarts, déjà un peu retardé, reçut le signal du départ.

» Un péril imminent menaçait les voyageurs du train venant d'Anvers, arrêté sur la voie par l'accident que nous venons de relater. Les employés, faisant preuve d'un rare sang-froid, firent précipitamment descendre les voyageurs, au nombre d'une quarantaine ; ceux-ci avaient à peine quitté les voitures. que le train qui venait de sortir de la gare de Bruxelles se préciditait sur le train d'Anvers, dont les voitures furent immédiatement broyées.

» Le convoi qui venait de quitter la gare de Bruxelles a dû y retourner. Il n'a guère souffert ; aucun des voyageurs qu'il transportait n'a été blessé.

» Le convoi qui devait partir pour Anvers le soir, à dix heures et demie, n'est parti qu'à onze heures. Les voyageurs ont dû se rendre à pied à une certaine distance de la gare et ont pu voir les débris des voitures mises en pièces par le choc qui s'était produit deux heures auparavant. »

— On dit que l'acide phénique, qui est un désinfectant très-efficace, rend de grands services comme préservatif du choléra ; un chimiste conseille de l'employer de la manière suivante : on prend 12 grammes d'acide phénique cristallisé qu'on fait fondre dans un flacon en le plongeant dans de l'eau chaude ; on ajoute ensuite 15 grammes d'alcool et 20 grammes d'eau distillée. Deux gouttes de cette préparation doivent être versées dans l'eau dont on se sert pour se laver la figure et les mains ; on peut également en verser sur son mouchoir et en imprégner ses vêtements. L'acide phénique a pour effet de paralyser l'action des gaz délétères.

— On lit dans le *Toulonnais*, du 28 septembre :

Mardi, l'état civil a enregistré 91 décès! hier, mercredi, 67 !

Ces chiffres ont une signification effrayante, si l'on considère que les deux tiers au moins de la population ont abandonné notre malheureuse ville.

Cependant, nous sommes arrivés à un tel degré de douleur que nous sommes près de nous réjouir de ce triste résultat : 67 décès ! C'est une amélioration.

Nous nous plaignions du silence de la presse parissienne sur la déplorable situation de Toulon : nous avons retracé bien imparfaitement l'aspect de notre cité, en proie au désespoir et à la misère ; il est une chose encore plus triste que l'indifference, plus navrante que le tableau d'une cité naguère populeuse et animée, aujourd'hui livrée à la solitude, c'est l'injustice... pourquoi ne dirions-nous pas la calomnie ! Cette dernière amertume ne nous a pas même été épargnée !

On a représenté la ville comme abandonnée entièrement par ceux que le devoir attachait au milieu du danger.

Cette assertion est fondée sur des renseignements erronés, nous le savons ; il n'en est pas moins vrai, et cela est profondement regrettable, que l'on a indignement propagé un fait faux, qui sera malheureusement recueilli, sans que notre protestation puisse l'anéantir peut-être.

Il n'en sera pas ainsi. Il faut que le pays sache que notre pauvre ville, abandonnée de tous, ne l'a pas été par ceux qui ont « charge d'âmes. »

Il faut que le pays sache qu'à la mairie, dans les bureaux de secours, dans les hospices, partout où l'on souffre, partout où l'on pleure, partout où l'on a faim, maire, adjoints, conseillers municipaux, médecins sont là, jour et nuit, oubliant dans leur noble dévouement à la chose publique qu'ils ont une famille, eux aussi, qu'ils sont père et époux ! A ceux qui ont charge d'âmes sont venus se joindre de simple citoyens, des médecins étrangers à la ville, et tous confondus dans un même élan généreux, ils disputent au fléau les malheureuses victimes.

C'est de la charité chrétienne ; elle poursuit son œuvre sublime sans bruit, sans éclat ; et c'est pour cela peut-être, ne pouvant croire à tant d'abnégation, que les journaux de Paris ont douté du malheur qui nous accable.

Comme dans la ballade allemande, les morts vont vite aujourd'hui ; le fléau frappe partout, dans la mansarde, dans les riches demeures. En présence de ce grand désastre, de cette terrible égalité, alors qu'il ne nous est pas permis même de pleurer sur nos pauvres regrettés, alors qu'il nous faut refouler dans le cœur toute émotion qu peut être fatale, c'est un devoir pour nous de rendre un éclatant hommage à l'attitude énergique de l'édilité toulonnaise ; elle pourra succomber à son poste d'honneur, mais elle ne faillira pas. — A. Eloy.

— On a beaucoup parlé de l'art de se faire 3,000 fr. de rente avec des lapins, et l'on en a, dans ces derniers temps, beaucoup ri. On a peut-être eu tort, ce qui, du reste, n'a nullement empêché que des milliers de pauvres gens ne continuent d'en elever au moins pour leur consommation personnelle, afin de pouvoir, comme ils le disent, « manger de la chair à rois. »

Mais voici un bonhomme qui, à quelques kilomètres de Rouen, a trouvé moyen, lui aussi, de se faire des rentes, non plus avec des lapins, mais avec des poissons rouges.

Le bonhomme avait remarqué que c'était la mode d'avoir des globes de verre creux remplis d'eau, avec des poissons rouges, suspendus aux fenêtres, dans les salons, dans les jardins, dans les serres. Il s'était informé du prix de ces poissons chez les faïenciers et avait constaté qu'on les vend de 75 centimes jusqu'à 1 fr. la pièce.

Il savait aussi que ces poissons n'exigent aucun soin, et que, dans une certaine mare, à peu de distance de chez lui, il en existait une dont personne ne tirait parti ; il alla un dimanche en pêcher une demi-douzaine, les mit dans sa propre mare, et laissa faire à la nature et au temps.

En moins de deux ans, les poissons pullulèrent dans la mare du père Picotin, lequel, depuis trois ans, s'est entendu avec deux ou trois revendeurs de la ville auxquels, chaque année, il en a livré 600 au prix net de 50 centimes. C'est donc un revenu net de 300 fr. que s'est assuré le bonhomme ; car ses frais ont été nuls. Les ospions doivent être pris sur place et payés comptant, à raison de 50 fr. le cent.

Cela ne servira-t-il pas de leçon à nos cultivateurs ? Ce n'est pas seulement le poisson rouge, c'est la carpe, l'anguille, la tanche et bien d'autres espèces encore qui peuvent vivre et se repeupler dans les eaux stagnantes. Espérons que, bientôt, nous verrons se propager l'exemple du père Picotin.

L'Empereur du Maroc a ordonné l'introduction de la télégraphie électrique dans ses Etats. Au mois de novembre aure lieu l'inauguration de la première ligne, qui reliera entre elles les deux villes impériales de Fez et de Méquinez. Cette ligne sera continuée ensuite jusqu'à Tanger.

---

et à cause d'elle que Dieu répand sur nous ses bénédictions. »

FIN.

X. Marmier.

Musée des Familles, 29, rue Saint-Roch. Paris, 6 francs; départements, 7,50 c., *franco*, par an.

Sommaire de la livraison de septembre 1865: Les Révolutions d'autrefois. *Les Noménoé (fin)* par Ch. Deslys (5 grav.). — Legendes italiennes. *L'âne d'Empoli*, par E. Muller. — *Abd-el-Kader à Paris*, par R. Cortambert. — Etudes morales au crayon (1 grav.). — Etudes religieuses. *Sainte Barbe*, par F Dumonteilh) 1 gra.) — La science en famille. *Promenade au Jardin d'acclimatation*, par A, Bertsch (6 garv). — *Salon* de 1865 (1 grav.). — Tables, Avertissement, etc.

En présence de quelques cas de choléra qui affligent le littoral de la Méditerranée, on ne saurait trop suivre comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs des miasmes cholériques les conseils du docteur J.-L. J. Valleix, médecin de l'Hôpital de la Pitié de Paris : Le séjour dans un lieu sec et bien aéré, des vêtements suffisament chauds, un régime tonique sans être excitant.

A ces précautions il est utile d'en joindre d'autres ; on recommande donc de prendre après chaque repas une tasse d'infusion de menthe, mélisse et d'arnica, qu'on fera suivre d'un verre de la *Liqueur des moines bénédictins de l'abbaye de Fécamp*, dans la compositiou de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la préservation et la guérison de cette terrible maladie. 5488-10,88.

CONVERSION
DE
L'EMPRUNT MEXICAIN 6 % 0
de 1865

La commission des finances du Mexique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par S. M. l'empereur Maximilien, a décidé que les porteurs de certificats libérés du 6 o/o mexicain émis en 1864 auront le droit d'échanger leurs titres, depuis le 2 octobre courant jusqu'au 10 novembre prochain, contre des obligations de 500 francs, inscrites au grand livre de la dette extérieure mexicaine au nombre de 500,000, et représentant, au capital nominal de 250 millions, le montani des titres de l'emprunt de 1864.

Cette conversion aura lieu à raison de 3 livres sterling de revenu, soit 75 fr. 60 c., contre ces deux obligations nouvelles de 500 fr. produisant chacune un intérêt annuel de 30 fr., payable par semestre, le 1er avril et le 1er octobre de chaque auuée, à partir du 1er avril 1866.

La commission des finances du Mexique se chargera de compléter ou de vendre d'après les cours de la Bourse, sans commissions, les fractions non convertissables en une obligation.

Cette deuxième série d'obligations jouira de tous les avantages accordées aux obligations de la première série, émises en avril 1865.

Ainsi

L'Amortissement en aura lieu tous les six mois, par voie de tirages au sort, faits pulbiquement à Paris par les soins de la commission des finances du Mexique, les 2 janvier et 2 juillet de chaque année, ponr les remboursements être effectués aux mains des ayant droit trois mois plus tard.

Le premier tirage sera effectué le 2 janvier 1866, immédiatement après le tirage de la première série.

A chaque tirage semestriel, la première obligation sortie sera remboursée à 500,000 fr.

Les deux numéros suivants, à 100,000 200,000

Les quatre numéros suivants, à 50,000 200,000

Et 60 numéros à 10,000 600,000

Total par chaque semestre 1, 500,000

En outre, 756 obligations seront remboursées à 500 francs, au tirage du premier semestre. Ce nombre ira croissant chaque semestre, de telle sorte que l'emprunt soit intégralement remboursé en cinquante ans.

Enfin, il sera attribuée à chaque obligation une prime de reconstitution de 340 fr. exigible dans cinquante ans. Elle sera constituée au moyen de rentes françaises 3 0/0, déposées à la caisse des dépôts et consignations de France, et les arrèrages en seront capitalisés tous les trois mois pendant les dites cinquante années.

Le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS est chargé d'opérer cette conversion. Les Certificats à échanger (coupon du 1er octobre détaché) devront être déposées dans ses bureaux, rue Bergère, 14, du 2 octobre courant au 10 novembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures du soir. — Un bureau spécial sera ouvert pour l'achat ou la vente, sans commission, des fractions non convertissables en une obligation.

Dans les départements, les porteurs de certificats auront la faculté de déposer leurs titres chez MM. les receveurs généraux, qui les transmettront au Comptoir d'Escompte.

---

15 OCTOBRE TIRAGE

LOTERIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUROUX.

A gagner 502,000 fr. comme suit :

Loterie de *Châteauroux*. 235 lots. — Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c. — Très important 1er tirage, suivi des tirages :

Loterie des *Enfants Pauvres*. 503 lots déposés à la *Banque de France*. Gros lot, 150,000 fr.

Loterie *Municipale Ville des Andelys*. 104 lots. Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c.

Ensemble, 932 *lots*, 502,000 fr.

Gros lot 100,000 fr. *Châteauroux* . . . . . .fr. 100,000
Gros lot 100,000 fr. *Enfants Pauvres* 150,000
Gros lot 100.000 fr. *Andelys* . 100,000
Trois lots de 10,000 fr . . . 30,000
Vingt-six lots (5,000 — 2,000, etc.) 32.000
Neufs cents lots de 100 fr . . 90,000
A gagner 932 lots s'élevant à .fr. 502,000

Pour *toutes* chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débitants de tabac.

On peut aussi, pour recevoir VINGT billets *assortis*, adresser (mandat-poste ou timbres-poste) CINQ *francs* au directeur du *Bureau-Exactitude*, rue Rivoli, 68, Paris. (A gagner, 502,000 fr.) 5540

Qelle femme élégante n'a souvent gémi sur la nécessité de jeter au rebut des robes, des vêtements, ou d'autres objets de toilette que la mode, cette maitresse impitoyable, les force d'abandonner alors qu'ils sont encore en bon état ? Que de justes murmures n'ont pas été proférés contre ces rigueurs de l'usage qui grèvent le budjet de tant de ménages !

Eh bien ! cette nécessité n'existe plus aujourd'hui et la Mode est enfin vaincue

Nos lectrices apprendront avec satisfaction que Mme Derasse, rue Neuve-du-Fontenoy, n° 16, à Roubaix, teint les *robes*, les *jupons*, les *rubans*, en *toutes nuances*, et les remet complètement à *neuf*.

Les *nouveaux procédés* employés par Mme Derasse trouvent encore leur application pour le lavage et la teinture des *dentelles*, des *blondes*, des *plumes*, (on fri se aussi les *panaches*,) le *glaçage des gants*, que l'on peut ainsi conserver longtemps et toujours d'une *grande fraicheur*.

Mme Derasse s'occupe encore d'*impressions*, sur *étoffes*, *robes*, *rubans*, etc.

On pourra donc porter hardiment plusieurs saisons, ses robes, ses rubans, ses objets de toilette qui seront ainsi véritablement renouvelés et à peu de frais.

C'est là une bonne fortune pour les femmes élégantes autant que pour les femmes de position modeste ; et les unes aussi bien que les autres ne sauraient trop y avoir recours.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 octobre.

Dès le début, le marché était faible, sous l'influence de 1/4 de baisse à Londres, baisse expliquée bientôt après par l'élévation de l'escompte à 5 0/0 de l'autre côté du détroit. On sait que les besoins d'argent à Londres ont pour cause principale la reprise des affaires commerciales avec les Etats-Unis. Le même fait, déjà signalé à Lyon et dans d'autres grands centres manufacturiers français qui ont d'importantes relations avec l'Amérique, et l'exemple de la Banque d'Angleterre, font présumer que la Banque de France ne tardera pas, de son côté, à élever son escompte qui est encore à 3 0/0. Cette prévision devait refroidir les acheteurs, et c'est ce qui est arrivé. Les valeurs qui avaient le plus monté samedi ont naturellement souffert le plus de la réaction qui s'opérait dans les esprits. Le Mobilier, qui avait fait samedi 892,50, a ouvert à 872,50 et reste à 860 après 856,25. L'Espagnol a fléchi de 512,50 à 503,25 pour rester à 505. La rente finit à 68,65 après 69,60, avec 10 centimes de report. Les reports sont plus élevés que samedi. L'Italien, ouvert à 65,50, reste à 65,35; le report sur cette valeur est de 25 centimes. Le Mexicain, dont la conversion est officiellement annoncée, a perdu 1 fr. à 51 1/8. Le Nord a atteint 1,100. Le Nord d'Espagne a fléchi de 220 à 215. Les autres chemins ont peu varié. Le Comptoir d'escompte a varié de 1,007,50 à 1,002,50. La Société générale finit à 623,75. L'Immobilière est à 538,75.

Cours moyen du comptant : *3 0/0 68,51 1/4; 4 1/2 96 62 1/2.*

Banque de France 3,585.

Crédit foncier, 1,335.

COTONS.

Havre, lundi. — Les affaires restent très animées depuis samedi, et on paie une nouvelle hausse de 5 à 10 fr. et même quelquefois de 15 fr.—Le bas Louisiane est en effet à 220 fr.; on a payé la parité de 270/275 fr. pour bon ordinaire Jumel, de 260/265 fr. pour ordinaire Pernambuco, 142 fr. 50 à 145 fr. pour bons Bengale, 195 fr. pour Tinnevelly, de 210 à 215 fr. pour bons Surate.

C'est à livrer qu'a eu lieu le plus grand mouvement. On a payé jusqu'à 200 fr. pour Oomera, départ juillet; 190 à 195 pour Oomera, en charge au 23 août; 150 fr. pour Bengale, tels quels, départ du 5 août; 185 f. pour Cocanadah, départ juillet, jusqu'à 177 fr. 50 pour des départs septembre, et jusqu'à 175 fr. pour des achats même mois.

A terme, le Madras janvier a obtenu 200 fr. et décembre 202 fr. 50.

Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 5,114 balles, et bien des affaires échappent à la cote.

Liverpool, lundi.

Malgré une nouvelle élévation de l'escompte, porté à 5 0/0, le marché reste animé. Ventes, 30,000 balles ou plus, en nouvelle hausse de 1/2 d. à 1 d.

Middling Amérique, 22 d.; fair Oomera, 18 d.; Oomera départ juillet, 16 d. 1/2; fair Bengale, 13 d.

COMPAGNIE DES
Mines de Béthune.

DÉPOT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de
BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE
Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETERIE, 2 fr. 35	l'hectolitre pesant 80 k mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 1 fr. 70 2e id. 1 fr. 60 FINES NOISETTES 1 fr. 45	l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris.
GROSSE GAILLETERIE, 2 fr. 30	l'hectolitr pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 1 fr. 65 Ne id. 1 fr. 55 FINES NOISETTES, 1 fr. 40	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).
GROSSE GAILLETERIE, 2 fr. 25	l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 1 fr. 60 2e id. 1 fr. 50 FINES NOISETTES, 1 fr. 35	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

(Au comptant sans escompte).

N. B. *La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit* mesure des fosses *et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.*

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrée 33 au au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

THÉATRE de ROUBAIX.

CONTINUATION DES DEBUTS.
JEUDI 5 OCTOBRE 1865.

3e et dernière représentation de :
LE SUPPLICE D'UNE FEMME.

Pièce nouvelle en trois actes par M. Emile de Girardin.

3e et dernièrere présentation de :
LE SUPPLICE D'UN HOMME.

Vaudeville nouveau en trois actes par MM. Grangé et L. Thiboust.

2e représentation de :
UN GENDRE EN SURVEILLANCE

Comédie-vaudeville en un acte par MM. Marc-Michel et Labiche.

Bureaux ouverts à 6 h. 1/2
On commencera à 7 h.

PRIX DES PLACES :

Fauteuils de premières galeries et Loges 3 fr. Fauteuils d'orchestre, 2 fr. 50 c. Stalles de premières galeries 2 fr. 25 c. Premières galeries 2 fr. Stalles de parquet, 2 fr. Parquet 1 fr. 25 c. Deuxièmes galeries 1 fr. Amphithéâtre, 60 c. — Sadresser pour les abonnements et pour la location chez M. STEINER, rue Blanchemaille n° 14.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

VILLE DE ROUBAIX, RUE ST-PIERRE 18
(près de l'Eglise Notre Dame.)

Le jeudi cinq octobre 1865, dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. Roussel commissaire priseur à Roubaix à la vente au plus offrant et dernier enchérissenr.

De tout un mobilier avec ustensiles à usage d'estaminet consistant principalement en :

Chaises, tables, plats, pots et mesures en étain, comptoir, verres, étagères, grand poêle d'estaminet, carafles, bierre. liqueurs et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.

L'huissier Tiberghien à Roubaix est chargé des poursuites pour parvenir à la vente.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

Extrait du Bulletin général de Thérapeutique.

« M. le docteur Ch. Masson, qui a largement expérimenté les onctions avec l'Huile de Marons d'Inde, comme moyen d'enrayer les accidents locaux de la goutte, dit avoir remarqué que les douleurs s'exaspéraient pendant la première demi-heure qui suivait l'application du topique, et que, ce temps écoulé, la sédation apparaissait. Dans les deux seuls cas où nous avons tenté l'emploi de cette Huile, nous avons vu la douleur disparaître, sans avoir subi d'aggravation.